

Semaine
canadienne de la
sécurité en milieu
agricole – du 14 au
20 mars 2007

BULLETIN N° 7

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE
1101-75, rue Albert, Ottawa, Ontario K1P 5E7
Téléphone: (613) 236-3633 Télécopieur: (613) 236-5749 farmsafety@cfafca.ca

Éviter les points de pincement

La douleur instantanée et les quelques jours d'inconfort que l'on éprouve en se pinçant le doigt en fermant une porte n'est rien en comparaison des effets de la force destructive des machines agricoles. Une blessure survenant à un point de pincement peut entraîner une amputation ou même la mort.

« Protégez vos membres » est le thème de la campagne canadienne de la sécurité en milieu agricole de cette année, qui porte principalement sur les points de pincement, les écrasements, les emmêlements et l'importance des dispositifs protecteurs. Cette campagne d'une durée d'un an sera lancée en même temps que la Semaine canadienne de la sécurité en milieu agricole (SCSMA), du 14 au 20 mars 2007, qui encouragera les agriculteurs de partout au Canada à inspecter et réparer tous les boucliers et les gardes de leurs machines. La campagne SCSMA est présentée par la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) et l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA), en partenariat avec Financement agricole Canada (FAC) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

Les points de pincement se situent aux endroits où une partie du corps risque d'être emprisonnée entre deux objets. Sur une ferme, ces endroits sont très nombreux car des points de pincement se trouvent partout où un appareil transmet de l'énergie.

« Les gardes et les boucliers font partie intégrante de la sécurité à la ferme », explique John Ryan, président et DG de FAC. « Leur utilisation, ainsi que le recours au bon sens et à des pratiques de travail sécuritaires, préviennent les blessures et les pertes tout en favorisant le succès d'une exploitation agricole. »

Les raccourcis mènent au danger

Les blessures survenant à des points de pincement sont souvent le résultat de travailleurs mal formés, qui ne réalisent pas les dangers de la machinerie, ou qui prennent des raccourcis pour effectuer leur travail plus rapidement mais réussissent plutôt à se blesser. N'effectuez jamais un travail sans avoir d'abord été formé pour le faire, et en prenant des raccourcis ou en négligeant de suivre les procédures – les conséquences pourraient être très sérieuses.

Gardez les boucliers en place

Veillez à ce que toutes les machines soient munies des boucliers nécessaires, afin d'éviter d'exposer inutilement leurs opérateurs au danger. N'oubliez pas qu'au moment de l'achat d'un nouvel appareil, tous les boucliers devraient être en place. Malheureusement, leur retrait est une pratique assez répandue. Dans certains cas, un bouclier peut être absent depuis tellement

longtemps que son opérateur ne réalise pas qu'un dispositif de protection est requis. Tout le monde partage la responsabilité de veiller à ce que toutes les pièces mobiles d'une machine soient munies des dispositifs de protection requis.

Blocage / verrouillage

Comme les blessures aux points de pincement surviennent souvent lorsqu'une machine est temporairement arrêtée pour en effectuer l'entretien ou le nettoyage, il est extrêmement important que les travailleurs se conforment aux procédures nécessaires de blocage et de verrouillage. Même si les travailleurs se conforment aux politiques applicables aux dispositifs de protection, une fois la machine arrêtée et les protecteurs enlevés, le personnel court un risque si la machine n'est pas complètement purgée de toute énergie.

La sécurité est la responsabilité de tout le monde

La meilleure protection contre les risques de pincements ne provient pas des procédures, mais de l'attention personnelle des employés et des travailleurs à l'endroit des dangers possibles.

- Rappelez régulièrement aux employés les dangers présents aux points de pincement, ainsi que les procédures de travail sécuritaire à la ferme.
- Effectuez fréquemment des inspections ciblées, afin de vous assurer que les dispositifs de protection sont en place et que les procédures sont suivies.
- Récompensez les employés qui identifient et font connaître des dangers, et réglez ces problèmes rapidement.

La sécurité est la responsabilité de tout le monde. N'attendez pas que survienne un accident pour le réaliser.

La FCA, de même que l'ACSA, FAC et AAC désirent rappeler aux agriculteurs canadiens « *Protégez vos membres!* », en étant responsables de votre sécurité et de celle de vos travailleurs.

- 30 -

Pour plus de renseignements, communiquez avec:

Theresa Whalen-Ruiter, coordonnatrice de la sécurité à la ferme de la FAC

Téléphone/télécopieur 613.731.7321 Courriel: farmsafety@cfafca.ca

Pour télécharger cet article, consultez les sites Web www.cfa-fca.ca ou www.casa-acsa.ca